



Décorateur d'intérieur (H/F/X)

Construction - Travaux | Mode - Déco

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Vous aimez la décoration et l'aménagement ? Vous avez tendance à imaginer le potentiel d'une pièce alors qu'elle est complètement vide ? À voir des couleurs, du mobilier, des décors ? Alors pourquoi ne pas partager et développer vos idées avec cette formation de Décorateur d'intérieur ?

Le Décorateur et la Décoratrice d'intérieur aménagent et décoorent des espaces intérieurs. Ils imaginent les peintures, les meubles, le mobilier, l'éclairage et les décorations. Ils travaillent dans les maisons, les appartements, les restaurants, les magasins, les hôtels, les lieux événementiels, les espaces publics. **Ils imaginent la conception du lieu et en compte les envies du client, dessinent des plans, dressent le cahier des charges, participent et assurent le suivi du chantier.**

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Décorateur d'intérieur.

Connaissance du milieu de la décoration intérieure : vous découvrez et apprenez les courants artistiques et leurs évolutions en termes de décoration. Vous analysez les goûts et les tendances, vous suivez les évolutions grâce à une veille professionnelle, vous recherchez les nouveautés en matière de décoration intérieure. Vous enrichissez votre porte-folio.



Imaginer et concevoir des décorations : vous apprenez à construire des harmonies de couleurs et des ambiances selon les pièces et les volumes. Vous choisissez les matériaux, les objets, les lumières, les éléments de décoration appropriés au lieu et à l'usage. Vous veillez à respecter les réglementations du secteur mais aussi à l'équilibre entre esthétique, confort et fonctionnalité.

Concevoir des aménagements de décoration d'espaces intérieurs : vous analysez les besoins et les idées du client afin d'aménager un espace de vie. Vous exprimez, conceptualisez ces idées et besoins et apportez vos conseils et votre expertise. Vous apprenez à maîtriser des logiciels de Dessin assisté par ordinateur (DAO) et réalisez des dessins, des plans, des maquettes grâce à ces outils informatiques.

Réaliser des projets de décoration d'intérieur : vous apprenez à opérationnaliser les projets de décoration : vous établissez des devis, vous planifiez l'exécution et coordonnez les sous-traitants issus de divers corps de métiers. Vous définissez le calendrier et assurez le suivi, vous gérez les ressources matérielles, humaines, administratives et financières nécessaires, vous réalisez une partie des travaux selon vos compétences.

Gérer sa propre entreprise de décoration d'intérieur : vous apprenez à gérer les aspects comptables, financiers et fiscaux d'une entreprise. Vous développez votre commerciale, vous vous positionnez sur le marché. Vous appréhendez les éléments essentiels de la législation du secteur.

Le métier se développe de plus en plus grâce aux nouvelles technologies. Ainsi, le Décorateur et la Décoratrice d'intérieur s'adaptent et maîtrisent la conception de des maquette sur ordinateur. Ils sont capables de développer des visuels qu'ils soumettent au client afin de favoriser la validation du chantier. Ils sont capables de modifier en temps réels. Ils interviennent également sur des projets de rénovation.

Ils interviennent sur une grande diversité de chantiers : de l'aménagement de maison, de pièces de vie, au développement d'ambiance et de décorations pour des lieux de réceptions, ou encore des endroits fonctionnels, ergonomiques et esthétiques sur des lieux de travail. Ils collaborent avec bon nombres d'artisans tels que des entrepreneurs de différents corps de métiers de la construction, mais aussi des antiquaires, des fournisseurs de meubles, des fleuristes et des personnes issues du monde de l'événementiel.

Alors si vous savez déjà à quel endroit et dans quel cadre vous allez accrocher votre diplôme une fois cette formation réussie, qu'attendez-vous pour venir vous inscrire dans des Centres IFAPME qui proposent cette formation ?

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8 cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.



Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une entreprise

Décorateur d'intérieur indépendant / Décoratrice d'intérieur indépendante

Employé / Employée dans un bureau d'études

Employé / Employée dans un cabinet d'architecture

Employé / Employée dans une société de construction

Débouché(s) future(s) formation(s)

Agenceur d'intérieur (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/agenceur-dinterieur>)

Formation continue en Home staging

Point(s) fort(s)

Sur le terrain Contact client Travail en équipe Quotidien varié Travail en bureau et à l'extérieur

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Le Décorateur et la Décoratrice d'intérieur doivent posséder plusieurs qualités :

Passion pour la décoration : vous suivez les évolutions des grands courants de la décoration, vous connaissez les tendances et y êtes attentif/attentive. Vous avez une sensibilité et une créativité créatif

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : propriétaires, locataires, acheteurs, familles, entreprises, sociétés, travail en équipe...

Présentation et communication : vous serez amené à présenter et décrire des projets et des plans d'aménagements et de décoration... Il faut donc informer et convaincre les clients.

Flexibilité : Vous vous adaptez aux envies et souhaits du client, même si ceux-ci vont contre votre expertise. Vous êtes attentif/attentive aux délais de livraison. Vous travaillez tantôt depuis le bureau d'étude pour la conception, tantôt sur le chantier pour l'opérationnalisation et la supervision.

Rigueur et discipline : vous coordonnez des travaux réalisés par différentes personnes. Vous veillez donc au bon déroulement du calendrier mais aussi à la qualité des travaux effectués.

Polyvalence : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi les volets administratifs, sociaux, commerciaux et financiers.



Programme

1ère année :

- L15/5 Expression graphique (32h)
- L15/5 Couleurs (20h)
- L15/5 Arts et styles (36h)
- L15/5 Recouvrements sols et murs (20h)
- L15/5 Gros œuvre (8h)
- L15/5 Dessin architectural (40h)
- L15/5 Matériaux et métaux (12h)
- L15/5 Structures bois (20h)
- L15/5 Techniques spéciales (12h)
- L15/5 Etude et réalisation de projets (52h)
- L15/5 Porte folio (4h)

2ème année :

- L15/6 Matériaux et métaux (8h)
- L15/6 Cahier des charges (4h)
- L15/6 Etude et réalisation de projets (82h)
- L15/6 Gros œuvre (8h)
- L15/6 Techniques spéciales (12h)
- L15/6 Art & Styles (20h)
- L15/6 Expression graphique (16h)
- L15/6 Communication (8h)
- L15/6 Comptabilité & Gestion financière (32h)
- L15/6 Création d'entreprise, Droit & Législation (26h)
- L15/6 Dessin assisté par ordinateur (40h)

3ème année :

- L15/7 Matériaux et métaux (12h)
- L15/7 Gros œuvre (8h)



- L15/7 Techniques spéciales (12h)
- L15/7 Etude et réalisation de projets (110h)
- L15/7 Portfolio (h)
- L15/7 Cahier des charges (4h)
- L15/7 Fiscalité (12h)
- L15/7 Projet d'entreprise, Esprit d'entreprendre (12h)
- L15/7 Création d'entreprise, Droit et législation (12h)
- L15/7 Comptabilité et gestion financière (18h)
- L15/7 Gestion commerciale (8h)
- L15/7 Dessin assisté par ordinateur (24h)
- L15/7 Communication (8h)
- L15/7 Design et créativité (16h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussi la partie pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.



S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une **formation à un "métier en pénurie"** (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques/formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité**

la **preuve de votre inscription à la formation**.





Villers-le-Bouillet

Rue de Waremme, 101 4530 Villers-le-Bouillet

085 / 27 13 40

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 20h

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

Apprentissage

app.villers@centreifapme.be

Formation de chef d'entreprise

fce.villers@centreifapme.be

Formation continue

formation.continue.villers@centreifapme.be

085 / 27 13 49

villers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.

